

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 1700-108 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé, de façon à :

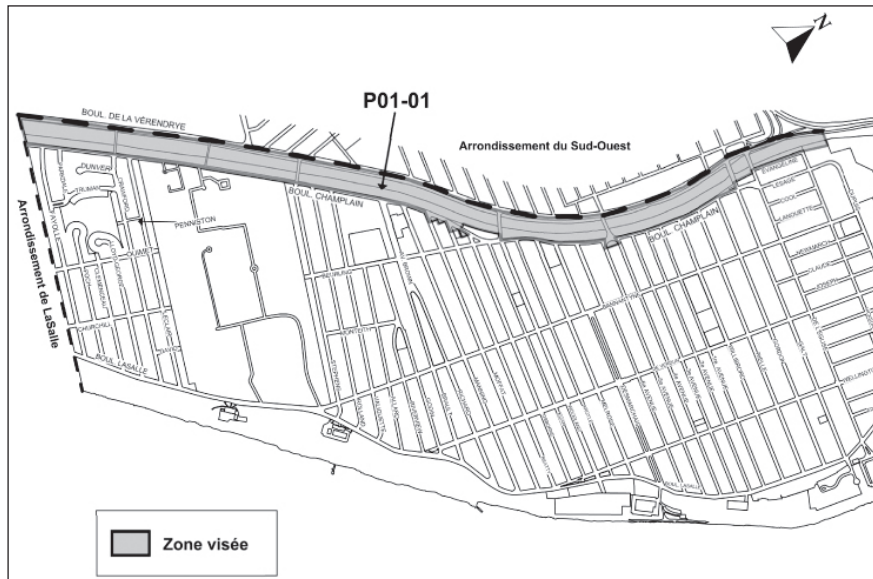
- 1- Ajouter l'usage « Une station de pompage et une station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées », de la classe d'usage u2 (utilité publique lourde), à la grille des usages et normes P01-01 ;
- 2- Modifier la liste des matériaux autorisés comme revêtement extérieur pour un bâtiment qui abrite un usage du groupe d'usage « Service d'utilité publique. »

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance extraordinaire du 24 mai 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **31 mai 2016, à 18 h**, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

L'objet du présent règlement vise premièrement l'ajout de l'usage « Une station de pompage et une station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées » à la grille des usages et normes P01-01. Le projet vise la construction d'un bâtiment qui abritera cet usage, qui sera relié à la station de pompage Atwater.

Deuxièmement, le projet de règlement vise la modification des matériaux autorisés comme revêtement extérieur pour un bâtiment du groupe d'usage « Service d'utilité publique ». La liste des matériaux autorisés sera allongée, puisqu'actuellement le seul matériau autorisé est la maçonnerie lourde.

Ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan suivant :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire (ajout de l'usage u2) et il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 25 mai 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement